

# ASADHO

**B.P.16737**

**KINSHASA 1**

**R.D. Congo**

**Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme**

African Association for the Defense of Human Rights

## ***COMMUNIQUE DE PRESSE N° 003/ASADHO/2016***

### **« L'audit des infrastructures réalisées grâce à la convention de collaboration entre la RDC et le Groupement d'entreprises chinoises s'impose »**

L'Association Africaine de défense des Droits de l'Homme, ASADHO en sigle, est très préoccupée par la dégradation rapide des routes et avenues réhabilitées et ou construites à Kinshasa dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de collaboration entre la République Démocratique du Congo et le Groupement d'entreprises chinoises.

Pour rappel :

En Novembre 2014, l'ASADHO avait publié son rapport intitulé Mise en œuvre de la convention de collaboration entre la République Démocratique du Congo et le Groupement d'entreprises chinoises : *«Défis de la transparence, de la qualité et du respect des droits humains dans la réalisation des infrastructures du projet Sicominex à Kinshasa »*.

Les conclusions de ce rapport indiquaient que la réalisation de ces infrastructures avait posé plusieurs problèmes dont :

- L'inaccessibilité de l'information relative à la réalisation des infrastructures pour les populations, particulièrement pour les populations riveraines ;
- Le manque de transparence caractérisé par l'absence d'appel d'offre et des critères clairs pour le recrutement des entreprises chargées de l'exécution des travaux d'infrastructures à Kinshasa ;
- La mise en cause de la qualité et la durée de vie des infrastructures au vu de leur rapide dégradation ;
- Les coûts exagérément élevés ne correspondent pas à la qualité de ces infrastructures ;

---

<sup>1</sup>Organisation affiliée à la Commission Internationale des Juristes (Genève), à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des peuples (Banjul) et Membre du Réseau OMCT/SOS Torture

Près de deux ans après la publication de ce rapport, nous assistons aujourd'hui à une dégradation accélérée des infrastructures réalisées à Kinshasa. A titre d'exemple ; nous citons les avenues Sendwe, Lundetele, Boulevard Triomphal, Boulevard du 30 juin.....

Au regard de l'état actuel de ces avenues et des sommes d'argent qui ont été investies pour réalisation de ces infrastructures, ***un audit sérieux s'impose pour savoir ce qui s'est passé pour qu'on en arrive là.***

Face à ce qui précède, l'ASADHO recommande :

➤ ***Au Gouvernement de la République Démocratique du Congo de :***

- Procéder à l'audit de toutes les infrastructures routières réalisées dans le cadre du contrat de collaboration entre le Gouvernement de la RDCongo et le Groupement d'entreprises chinoises ;
- Etablir les responsabilités des personnes impliquées dans la réalisation défectueuse des infrastructures à Kinshasa ;
- Faire traduire en justice toutes les personnes physiques et morales impliquées dans la réalisation desdites infrastructures;
- Procéder à l'indemnisation des victimes des démolitions méchantes et illégales ;

➤ ***Au Gouvernement de la République Populaire de Chine de :***

- Ouvrir une enquête sur le comportement des entreprises chinoises chargées de la réalisation de ces infrastructures à Kinshasa.

➤ ***A la population de la RDCongo de :***

- Exiger que les personnalités impliquées dans la réalisation défectueuse des infrastructures rendent compte de leurs actes devant la justice.

Fait à Kinshasa, le 17 mars 2016

Pour toute information, prière de contacter :

Me Jean Claude KATENDE : Président National

Téléphone : + 243 8 1 17 29 908